



Estimation annuelle des frais pour l'année scolaire 2021-2022.

1. **Forfait en maternelle et en primaire « encadrement matin et soir » :**
3,50€/enfant/mois

2. **Garderie durant le temps extrascolaire**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Si l'enfant est présent à l'école de 12h20 à 13h40 : 2,50€

Si l'enfant fréquente la garderie à partir de 16h35 : 2,50€ (L'école ferme ses portes à 18h00).

Mercredi après-midi

- de 12h35 à 13h30 : 1€
- de 13h30 à 15h30h : 3€
- de 15h30 à 18h : 2€

3. **Garderie durant les journées pédagogiques** (Tout inscription est facturée.)

10€/enfant de 7h30 à 16h30 et 2€/enfant de 16h30 à 18h00

4. **Etude surveillée avec inscription trimestrielle**

Lundi - Mardi - Jeudi

Si l'enfant est inscrit à l'étude : 2,50€/jour. (L'étude se déroule de 15h45 à 16h30 et la garderie jusqu'à 18h est comprise dans le prix.)

La facturation mensuelle sera automatique, en lien avec les jours inscrits en début de trimestre, seule une absence pour maladie d'une semaine entraînera une modification de la facturation.

5. **Matériel scolaire**

- 1) En maternelle, aucun frais pour le matériel scolaire n'est demandé en adéquation avec le décret gratuité.
- 2) En 1^{re} et 2^e primaires, 30€ sont demandés aux parents afin de nous permettre de faire des achats groupés de matériel pour les élèves.
- 3) En 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires, une liste de matériel est donnée aux parents.

6. En maternelle

En adéquation avec le décret gratuité entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019, un montant maximum de 45€/an sera demandé aux parents des élèves pour les activités culturelles et classes de dépaysement. Ce montant sera réparti sur les différentes notes de frais mensuelles en fonction des activités organisées.

7. Classes de dépaysement

Le lieu et autres informations pratiques vous seront communiqués lors de la réunion de parents du mois de septembre. Les paiements seront échelonnés sous forme d'épargne et repris sur les notes de frais mensuelles. La participation à ces classes de dépaysement s'élève à 180/200€ environ.

8. Sorties éventuelles en primaire

Dans le courant de l'année, il arrivera que les professeurs proposent aux enfants diverses activités, tantôt gratuites, tantôt payantes.

Par exemple : théâtre, spectacle, visite au musée,...

Les frais de ces sorties seront comptabilisés sur les factures mensuelles. Nous veillerons tout particulièrement à ne pas alourdir la somme demandée pour les classes de dépaysement.

Afin de faire quelques économies, nous vous invitons à vous procurer la carte MOBIB gratuite proposée par la STIB pour les enfants.

Le Pouvoir Organisateur et la Direction.